



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné, par la présente, que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le **lundi 7 juillet 2025** à 19 h 30, afin de se prononcer, entre autres, sur la demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme concernant l'immeuble suivant :

1216, rue Boisjoli

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre la construction d'un garage isolé en cour arrière de la résidence. Le garage posséderait une hauteur de 4,9 m, alors que la réglementation prévoit une hauteur maximale de 4,25 m pour ce type de construction.

Toute personne intéressée par cette demande, qu'elle soit favorable ou défavorable, peut transmettre ses commentaires par écrit à l'attention de la greffière de la Ville au 19, avenue Marquette, Baie-Comeau, G4Z 1K5 ou par courriel à greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca au plus tard le 6 juillet 2025, ou en personne lors de la séance du conseil municipal le 7 juillet 2025 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 19, avenue Marquette.

Baie-Comeau, le 12 juin 2025

**Me Clémence Richard, greffière et
directrice des affaires juridiques par intérim**